



Convention relative aux droits des personnes handicapées

Distr. générale
21 janvier 2015
Français
Original: anglais

Comité des droits des personnes handicapées

Treizième session

25 mars-17 avril 2015

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour provisoire et annotations

Note du Secrétaire général*

1. La treizième session du Comité des droits des personnes handicapées se tiendra à l'Office des Nations Unies à Genève, du 25 mars au 17 avril 2015. La première séance aura lieu le mercredi 25 mars à 15 heures.
2. Conformément à l'article 8 du Règlement intérieur et en consultation avec le Président du Comité, le Secrétaire général a établi l'ordre du jour provisoire de la treizième session, que l'on trouvera ci-joint avec les annotations s'y rapportant.
3. Conformément à l'article 29 du Règlement intérieur, les séances du Comité sont publiques, à moins que le Comité n'en décide autrement.

* Soumission tardive.

GE.15-00768 (F) 280115 020215



* 1 5 0 0 7 6 8 *

Merci de recycler



Ordre du jour provisoire

1. Ouverture de la session.
2. Engagement solennel des membres nouvellement élus du Comité.
3. Élection du Président et du Bureau.
4. Adoption de l'ordre du jour.
5. Rapport du Président sur les activités entreprises entre les douzième et treizième sessions du Comité.
6. Questions d'organisation.
7. Présentation de rapports par les États parties conformément à l'article 35 de la Convention.
8. Adoption du rapport biennal (2013-2014) du Comité à l'Assemblée générale et au Conseil économique et social.
9. Examen des rapports soumis par les États parties en application de l'article 35 de la Convention.
10. Adoption de listes de points concernant les rapports des États parties.
11. Coopération avec les autres organes des Nations Unies, les institutions spécialisées, les organisations de personnes handicapées et d'autres organismes compétents.
12. Observations générales et journées de débat général.
13. Méthodes de travail du Comité.
14. Réunions futures.
15. Renforcement des organes conventionnels: application de la résolution 68/268 de l'Assemblée générale.
16. Activités relevant du Protocole facultatif.
17. Adoption du rapport de la treizième session.

Annotations

1. Ouverture de la session

Le Représentant du Secrétaire général ouvrira la treizième session du Comité des droits des personnes handicapées.

2. Engagement solennel des membres nouvellement élus du Comité

Conformément à l'article 14 du Règlement intérieur du Comité, les membres nouvellement élus du Comité doivent prendre l'engagement solennel ci-après:

«Je déclare solennellement que j'exercerai mes devoirs et attributions de membre du Comité des droits des personnes handicapées en tout honneur et dévouement, en pleine et parfaite impartialité et en toute conscience.».

3. Élection du Président et du Bureau

Conformément à l'article 15 du Règlement intérieur, le Comité élit parmi ses membres un(e) président(e), trois vice-président(e)s et un(e) rapporteur(se). Conformément aux articles 16 et 17 du Règlement intérieur, les membres du Bureau sont élus pour un mandat de deux ans et les élections ont lieu au bulletin secret, à moins que le Comité n'en décide autrement lorsqu'il n'y a qu'un seul candidat à l'un des postes du Bureau.

4. Adoption de l'ordre du jour

Conformément à l'article 9 du Règlement intérieur, l'adoption de l'ordre du jour constitue le premier point de l'ordre du jour de chaque session, sauf s'il y a lieu d'élire les membres du Bureau conformément à l'article 20. Le Comité peut réviser l'ordre du jour et, s'il y a lieu, ajouter, ajourner ou supprimer des points au cours d'une session, conformément à l'article 10.

5. Rapport du Président sur les activités entreprises entre les douzième et treizième sessions du Comité

Au titre de ce point, le Président présentera au Comité son rapport sur les activités entreprises entre les douzième et treizième sessions.

6. Questions d'organisation

Au titre de ce point, le Comité examinera les questions relatives à l'organisation des travaux de la session, notamment l'adoption de son programme de travail, dont un projet est joint en annexe.

7. Présentation de rapports par les États parties conformément à l'article 35 de la Convention

Au titre de ce point, le Comité se verra présenter une mise à jour sur les rapports soumis par les États parties conformément à l'article 35 de la Convention. Au moment de la publication du présent ordre du jour provisoire, le Comité avait reçu les rapports initiaux ci-après, qui étaient en attente d'examen:

<i>État partie</i>	<i>Attendu le</i>	<i>Reçu le</i>	<i>Cote</i>
Allemagne	2011	19 septembre 2011	CRPD/C/DEU/1
Arménie	2012	21 janvier 2013	CRPD/C/ARM/1
Bolivie (État plurinational de)	2011	31 décembre 2013	CRPD/C/BOL/1
Bosnie-Herzégovine	2012	5 mars 2013	CRPD/C/BIH/1
Brésil	2010	27 mai 2012	CRPD/C/BRA/1
Bulgarie	2014	23 juillet 2014	CRPD/C/BGR/1
Canada	2014	11 février 2014	CRPD/C/CAN/1
Chili	2010	14 août 2012	CRPD/C/CHL/1
Chypre	2013	2 août 2013	CRPD/C/CYP/1
Colombie	2013	11 juin 2013	CRPD/C/COL/1
Croatie	2009	27 octobre 2011	CRPD/C/HRV/1

<i>État partie</i>	<i>Attendu le</i>	<i>Reçu le</i>	<i>Cote</i>
Cuba	2009	19 septembre 2014	CRPD/C/CUB/1
Émirats arabes unis	2012	24 janvier 2013	CRPD/C/ARE/1
Éthiopie	2012	8 janvier 2013	CRPD/C/ETH/1
ex-République yougoslave de Macédoine	2014	3 octobre 2014	CRPD/C/MKD/1
Fédération de Russie	2014	9 septembre 2014	CRPD/C/RUS/1
Gabon	2009	4 octobre 2013	CRPD/C/GAB/1
Guatemala	2011	16 octobre 2013	CRPD/C/GTM/1
Haïti	2011	20 mars 2014	CRPD/C/HTI/1
Honduras	2010	31 décembre 2013	CRPD/C/HND/1
Îles Cook	2011	9 décembre 2011	CRPD/C/COK/1
Iran (République islamique d')	2011	20 décembre 2013	CRPD/C/IRN/1
Italie	2011	21 janvier 2013	CRPD/C/ITA/1
Jordanie	2010	3 octobre 2012	CRPD/C/JOR/1
Kenya	2010	3 avril 2012	CRPD/C/KEN/1
Lettonie	2012	3 avril 2014	CRPD/C/LVA/1
Lituanie	2012	18 septembre 2012	CRPD/C/LTU/1
Luxembourg	2013	4 mars 2014	CRPD/C/LUX/1
Malte	2014	10 novembre 2014	CRPD/C/MLT/1
Maroc	2011	17 mars 2014	CRPD/C/MAR/1
Maurice	2012	15 mai 2012	CRPD/C/MUS/1
Mongolie	2011	8 décembre 2011	CRPD/C/MNG/1
Monténégro	2011	13 mars 2014	CRPD/C/MNE/1
Népal	2012	29 août 2014	CRPD/C/NPL/1
Oman	2011	1 ^{er} septembre 2014	CRPD/C/OMN/1
Ouganda	2010	22 janvier 2013	CRPD/C/UGA/1
Panama	2009	26 juin 2014	CRPD/C/PAN/1
Pologne	2014	24 septembre 2014	CRPD/C/POL/1
Portugal	2011	8 août 2012	CRPD/C/PRT/1
Qatar	2010	19 juin 2012	CRPD/C/QAT/1
République de Moldova	2012	15 janvier 2013	CRPD/C/MDA/1

<i>État partie</i>	<i>Attendu le</i>	<i>Reçu le</i>	<i>Cote</i>
République dominicaine	2011	5 décembre 2011	CRPD/C/DOM/1
République tchèque	2011	1 ^{er} novembre 2011	CRPD/C/CZE/1
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	2011	24 novembre 2011	CRPD/C/GBR/1
Serbie	2011	20 juin 2012	CRPD/C/SRB/1
Seychelles	2011	18 septembre 2014	CRPD/C/SYC/1
Slovaquie	2012	26 juin 2012	CRPD/C/SVK/1
Slovénie	2010	18 juillet 2014	CRPD/C/SLV/1
Soudan	2011	1 ^{er} septembre 2014	CRPD/C/SDN/1
Thaïlande	2010	3 décembre 2012	CRPD/C/THA/1
Turkménistan	2010	5 décembre 2011	CRPD/C/TKM/1
Ukraine	2012	12 avril 2012	CRPD/C/UKR/1
Union européenne	2013	6 juin 2014	CRPD/C/EU/1
Uruguay	2011	21 mars 2013	CRPD/C/URY/1

8. Adoption du rapport biennal (2013-2014) du Comité à l'Assemblée générale et au Conseil économique et social

Au titre de ce point, et conformément à l'article 35 de son Règlement intérieur, le Comité adoptera le rapport biennal à l'Assemblée générale et au Conseil économique et social.

9. Examen des rapports soumis par les États parties en application de l'article 35 de la Convention

À sa treizième session, le Comité examinera les rapports initiaux des États parties suivants: Allemagne, Croatie, Îles Cook, Mongolie, République dominicaine, République tchèque et Turkménistan.

Selon l'usage et conformément à l'article 41 du Règlement intérieur, le Secrétaire général a informé les États parties concernés des dates auxquelles le Comité a prévu d'examiner leur rapport. Les dates retenues pour l'examen des rapports sont indiquées dans le programme de travail provisoire joint en annexe.

10. Adoption de listes de points concernant les rapports des États parties

Le Comité adoptera les listes de points concernant les rapports initiaux.

11. Coopération avec les autres organes des Nations Unies, les institutions spécialisées, les organisations de personnes handicapées et d'autres organismes compétents

Le Comité débattrà des moyens de renforcer sa coopération avec les organes des Nations Unies, les institutions spécialisées, les organisations non gouvernementales, y compris les organisations de personnes handicapées, et d'autres organismes compétents,

en vue de favoriser la promotion et la protection des droits des personnes handicapées. Les représentants de ces organes, organismes ou organisations pourront intervenir devant le Comité au titre de ce point de l'ordre du jour.

12. Observations générales et journées de débat général

Le Comité examinera l'avancement des travaux des groupes de travail chargés de rédiger les projets d'observations générales qu'il a été convenu d'élaborer. À ce jour, le Comité a décidé de créer des groupes de travail sur les femmes handicapées (art. 6), sur le droit à l'autonomie et à l'inclusion dans la société (art. 19) et sur le droit à l'éducation (art. 24). Également au titre de ce point, le Comité tiendra une journée de débat général consacrée au droit à l'éducation.

13. Méthodes de travail du Comité

Au titre de ce point, le Comité poursuivra l'examen de ses méthodes de travail.

14. Réunions futures

Le Comité sera informé de tout fait nouveau concernant l'organisation de ses réunions à venir. Il examinera également l'organisation de ses futurs travaux.

15. Renforcement des organes conventionnels: application de la résolution 68/268 de l'Assemblée générale

Au titre de ce point, le Comité poursuivra l'examen de l'application de la résolution 68/268 de l'Assemblée générale sur le renforcement et l'amélioration du fonctionnement de l'ensemble des organes conventionnels des droits de l'homme.

16. Activités relevant du Protocole facultatif

Le Comité examinera les plaintes soumises au titre du Protocole facultatif se rapportant à la Convention, ainsi que la conduite des enquêtes.

17. Adoption du rapport de la treizième session

Au titre de ce point et conformément à l'article 38 *bis* du Règlement intérieur, le Comité souhaitera peut-être examiner et adopter le rapport de sa treizième session.

Annexe

Programme de travail provisoire

Semaine 1

Mercredi 25 mars 2015	172 ^e séance 15 heures (publique)	Point 1	Ouverture de la session
		Point 2	Engagement solennel des membres nouvellement élus du Comité
		Point 3	Élection du Président et du Bureau
		Point 4	Adoption de l'ordre du jour
		Point 5	Rapport du Président sur les activités entreprises entre les douzième et treizième sessions du Comité
		Point 6	Questions d'organisation
		Point 11	Coopération avec les autres organes des Nations Unies, les institutions spécialisées, les organisations de personnes handicapées et d'autres organismes compétents
Jeudi 26 mars 2015	17 h 30 (privée) 173 ^e séance 10 heures (privée)	Point 13	Méthodes de travail du Comité
		Point 11	Coopération avec les autres organes des Nations Unies, les institutions spécialisées, les organisations de personnes handicapées et d'autres organismes compétents
		Point 8	Adoption du rapport biennal (2013-2014) du Comité à l'Assemblée générale et au Conseil économique et social
		Point 15	Renforcement des organes conventionnels: application de la résolution 68/268 de l'Assemblée générale
		Point 13	Méthodes de travail du Comité
		Point 9	Examen des rapports soumis par les États parties: Allemagne
		Point 9	Examen des rapports soumis par les États parties: Allemagne
Vendredi 27 mars 2015	174 ^e séance 15 heures (publique) 175 ^e séance 10 heures (publique) 176 ^e séance 15 heures (privée)	Point 9	Examen des rapports soumis par les États parties: Allemagne
		Point 16	Activités relevant du Protocole facultatif: communications

Semaine 2

Lundi 30 mars 2015	177 ^e séance 10 heures (privée)	Point 11	Coopération avec les autres organes des Nations Unies, les institutions spécialisées, les organisations de personnes handicapées et d'autres organismes compétents
	178 ^e séance 15 heures (publique)	Point 9	Examen des rapports soumis par les États parties: Croatie
Mardi 31 mars 2015	179 ^e séance 10 heures (publique)	Point 9	Examen des rapports soumis par les États parties: Croatie
	180 ^e séance 15 heures (publique)	Point 9	Examen des rapports soumis par les États parties: République tchèque
Mercredi 1^{er} avril 2015	181 ^e séance 10 heures (publique)	Point 9	Examen des rapports soumis par les États parties: République tchèque
	182 ^e séance 15 heures (publique)	Point 9	Examen des rapports soumis par les États parties: Turkménistan
Jeudi 2 avril 2015	183 ^e séance 10 heures (publique)	Point 9	Examen des rapports soumis par les États parties: Turkménistan
	184 ^e séance 15 heures (privée)	Point 10	Adoption de listes de points concernant les rapports initiaux: Union européenne
Vendredi 3 avril 2015	Jour férié à l'ONU: pas de séances		

Semaine 3

Lundi 6 avril 2015	Jour férié à l'ONU: pas de séances		
Mardi 7 avril 2015	185 ^e séance 10 heures (privée)	Point 11	Coopération avec les autres organes des Nations Unies, les institutions spécialisées, les organisations de personnes handicapées et d'autres organismes compétents
	186 ^e séance 15 heures. (publique)	Point 9	Examen des rapports soumis par les États parties: République dominicaine
Mercredi 8 avril 2015	187 ^e séance 10 heures (publique)	Point 9	Examen des rapports soumis par les États parties: République dominicaine
	188 ^e séance 15 heures (publique)	Point 9	Examen des rapports soumis par les États parties: Mongolie
Jeudi 9 avril 2015	189 ^e séance 10 heures (publique)	Point 9	Examen des rapports soumis par les États parties: Mongolie
	190 ^e séance 15 heures (publique)	Point 9	Examen des rapports soumis par les États parties: Îles Cook
Vendredi 10 avril 2015	191 ^e séance 10 heures (publique)	Point 9	Examen des rapports soumis par les États parties: Îles Cook
	192 ^e séance 15 heures (privée)	Point 9	Examen des rapports soumis par les États parties: adoption des observations finales

Semaine 4

Lundi 13 avril 2015	193 ^e séance 10 heures (privée)	Point 9	Examen des rapports soumis par les États parties: adoption des observations finales
	194 ^e séance 15 heures (privée)	Point 9	Examen des rapports soumis par les États parties: adoption des observations finales
Mardi 14 avril 2015	195 ^e séance 10 heures (privée)	Point 9	Examen des rapports soumis par les États parties: adoption des observations finales
	196 ^e meeting 15 heures (privée)	Point 9	Examen des rapports soumis par les États parties: adoption des observations finales
Mercredi 15 avril 2015	197 ^e séance 10 heures (publique)	Point 12	Journée de débat général: le droit à l'éducation
	198 ^e séance 15 heures (publique)	Point 12	Journée de débat général: le droit à l'éducation
Jeudi 16 avril 2015	199 ^e séance 10 heures (privée)	Point 9	Examen des rapports soumis par les États parties: adoption des observations finales
	200 ^e séance 15 heures (privée)	Point 9	Examen des rapports soumis par les États parties: adoption des observations finales
Vendredi 17 avril 2015	201 ^e séance 10 heures (privée)	Point 16	Activités relevant du Protocole facultatif: communications
	202 ^e séance 15 heures (privée)	Point 16	Activités relevant du Protocole facultatif: enquêtes
		Point 17	Adoption du rapport de la treizième session
		Point 12	Observations générales
		Point 13	Méthodes de travail du Comité
		Point 14	Réunions futures
	17 heures (publique)		Clôture

Le Comité se réunira au Palais Wilson, à Genève, dans la salle de conférence du rez-de-chaussée.